***SEANCE DU MERCREDI 04 JUIN 2014***

***(convocation du 27 mai 2014)***

L’an deux mil quatorze, le mercredi quatre juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

***ETAIENT PRESENTS*** : MM. BELLAIL Rémi, DUREL Sébastien, AGNES Jean-Noël, GABRIELLE Jean-Pierre, BRIENS Dominique, LEROUX Jacques, FREMOND Hervé, HAMCHIN Thierry, FEREY Jean-François, Mmes HAREL Anne, JACQUES Nadia, HERMAN Marie-Laure, GAMBILLON Marie-Claire.

***ETAIENT ABSENTS EXCUSES*** : Messieurs OUITRE Florian et MARIE Marcel.

Secrétaire de séance : Madame GAMBILLON Marie-Claire

Le conseil municipal a approuvé, le compte-rendu de la dernière séance.

***Ordre du jour de la séance :***

1. ***Révision de la carte communale***
2. ***Contrat de territoire 3ème génération avec le Conseil Général***
3. ***Informations diverses***

***REVISION DE LA CARTE COMMUNALE***

Monsieur VOGT, présente le document de travail concernant l’élaboration d’une nouvelle carte communale.

La carte communale est conçue pour un projet à échéance de 15 ans.

Des suggestions et conseils ont été proposés :

* Le besoin de logements à 15 ans est estimé à 71
* La surface ne saurait être supérieure à 9ha
* Construire en continuité dans le bourg
* Pas de parcelles isolées
* Développement maîtrisé
* Respecter le plan d’épandage des exploitations
* Etablir les zones constructibles
* Définir les parcelles à rendre constructibles
* Mise en cohérence avec le schéma d’assainissement

***CONTRAT DE TERRITOIRE 3ème GENERATION***

Monsieur le Maire rappelle les projets ayant bénéficié des premiers contrats de territoire dont la cantine, l’école, le plateau sportif, la mairie et la salle de convivialité.

Le contrat de territoire 3ème génération avec le Conseil Général est un contrat unique d’une durée de 3 ans. Le conseil municipal va réfléchir aux projets qui peuvent entrer dans le cadre.

***REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES***

Madame HAREL informe le conseil municipal que suite à la réforme des rythmes scolaires à partir de la rentrée de septembre 2014, les activités seront regroupées sur une seule demi-journée.

***INFORMATIONS DIVERSES***

LOTISSEMENT NOEL : le conseil municipal, conformément au projet initial, décide la reprise de la voire et des espaces verts du lotissement NOEL. La signalisation est à revoir concernant la sortie.

PROJET Monsieur L’HERMITTE : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la signature de l’acte de vente du terrain communal est fixée au 12 juin.

ASSAINISSEMENT : Monsieur AGNES informe le conseil municipal qu’un courrier a été adressé aux propriétaires dont la commune n’a pas le résultat du contrôle SPANC ainsi qu’à ceux dont le contrôle n’a pas été réalisé. Suite aux documents fournis par la Communauté de Communes, il apparaît que 23 maisons ont besoin d’une réhabilitation urgente de leur assainissement individuel ; les propriétaires seront contactés et conviés à réaliser les travaux.

CONSTRUCTION BATIMENTS PUBLICS : Monsieur le Maire présente le plan modificatif de la construction de la mairie, de la salle de convivialité et de l’atelier municipal.

PRET BATIMENTS PUBLICS : Monsieur DUREL présente l’offre de prêts de la Caisse des Compensations pour des équipements publics dont le taux est indexé sur le livret A avec proposition d’une durée entre 20 et 40 ans.

GOUDRONNAGE LOTISSEMENT : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu’il a pris contact avec l’Entreprise LEHODEY.

RESERVE PARLEMENTAIRE : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur TRAVERT, Député, a accordé la somme de 15 000€ de réserve parlementaire à la commune de GRATOT pour la construction de la mairie et de la salle de convivialité.